



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi**

Unité départementale des Hauts-de-Seine

N° Spécial

18 Août 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DIRECCTE-UD92 du 18 Août 2020

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi	Page
N° 2020-269	21 Juillet 2020	ARRÊTÉ MODIFICATIF DIRECCTE –UD 92 n°2020-269 Modifiant l'arrêté du 21 juillet 2020 accordant la médaille d'honneur du travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020	3

ARRÊTÉ MODIFICATIF DIRECCTE –UD 92 n°2020-269
Modifiant l'arrêté du 21 juillet 2020 accordant la médaille d'honneur du travail
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020

Le Secrétaire Général chargé de l'administration
de l'Etat dans le département
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n°48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail;
Vu le décret n°84-591 du 4 juillet 1984 modifié relatif à la médaille d'honneur du travail;
Vu le décret du 23 août 2016, portant nomination de M. Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;
Vu le décret du 22 août 2017 portant nomination de Monsieur Vincent BERTON sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
Vu le décret du 21 avril 2020 portant admission à la retraite de Monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine, à compter du 6 juillet 2020 ;
Vu l'arrêté du 17 juillet 1984 du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail;
Vu l'arrêté DIRECCTE-UD 92 n° 2020-236 du 21 juillet 2020 accordant la médaille d'honneur du travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020 ;
Considérant qu'en cas de vacance du poste de préfet, l'intérim est assuré par le secrétaire général de la préfecture, conformément à l'article 45 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié ;

Sur proposition de Madame la directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France,

A R R Ê T E

Article 1 : l'article 2 de l'arrêté DIRECCTE-UD 92 n° 2020-236 susvisé est modifié comme suit :

« **La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :** »

« - **Monsieur MARTINS Fernand** »

Article 2 : l'article 4 de l'arrêté DIRECCTE-UD 92 n°2020- 236 susvisé est modifié comme suit :

« **La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :** »

« - **Monsieur LEMAN Patrick** »

Article 3 :

Madame la directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté modificatif qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le

Le Secrétaire Général
chargé de l'administration de l'Etat
dans le département,

Vincent BERTON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETARE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>